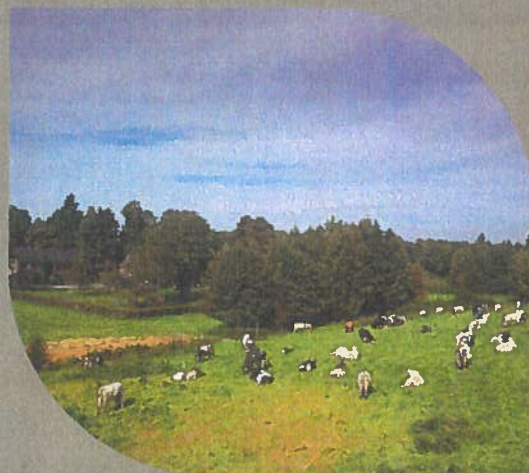


L'ESSENTIEL de la Charte DU PARC NATUREL RÉGIONAL de l'Avesnois

Objectif 2040 !



Version du 27 mars 2025

EDITO

OBJECTIF 2040 : un projet partagé pour notre territoire



Élus, techniciens, acteurs associatifs et socio-professionnels, habitants : ensemble, nous avons pris le temps de construire une vision partagée pour notre territoire.

Cette vision, traduite dans le projet de Charte du Parc de l'Avesnois 2025-2040, est fondée sur l'absolue nécessité de préserver nos ressources naturelles : notre paysage de bocage, nos massifs forestiers, nos zones humides, nos cours d'eau et nappes phréatiques... Plus que jamais, il nous faut être conscients des services qu'elles nous rendent : attractivité du territoire, maintien de la biodiversité, source d'énergies renouvelables, qualité de notre ressource en eau, captation des gaz à effet de serre, qualité de l'air, résilience face aux inondations, lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement...

Certes, les défis à relever sont nombreux à l'heure du changement climatique : la Charte du Parc nous invite à plus de sobriété et à être acteur de notre transition écologique, foncière, énergétique et alimentaire. Dans cette perspective, il nous faudra particulièrement soutenir nos communes, nos agriculteurs, nos forestiers et nos acteurs socio-économiques. Je tiens tout particulièrement à remercier les signataires de la Charte – les communes, les intercommunalités, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France, l'Etat – qui s'engagent, aux côtés du Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois, à faire vivre ce projet de territoire pour les 15 prochaines années.

Notre territoire doit également pouvoir compter sur l'engagement de chacun d'entre vous !

Il peut assurément compter sur le mien, sur celui des élus et de l'équipe technique du Parc.

Benoît WASCAT,

Président du Parc naturel régional
de l'Avesnois

Les Parcs, des outils puissants pour l'aménagement des territoires ruraux



Compétentes dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ce sont les Régions qui ont en charge les Parcs naturels régionaux.

La Région Hauts-de-France en compte 5, dont 3 en cours de révision de Charte, une période charnière pour préparer les prochaines années des structures.

Les Parcs constituent des outils puissants pour l'aménagement et la valorisation des territoires régionaux, notamment dans la ruralité.

Grâce aux actions et à l'ingénierie qu'ils mettent à disposition des collectivités, ils permettent de porter des projets ambitieux, faisant de leurs territoires des exemples à suivre en matière de préservation et

valorisation du patrimoine naturel et paysager avec une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel.

En mettant en avant depuis plusieurs années des chantiers tels que l'adaptation au changement climatique, l'agriculture durable, les mobilités douces et les énergies renouvelables, les Parcs naturels régionaux participent à l'évolution de notre région tout en s'attelant à préserver la biodiversité.

Le Parc de l'Avesnois s'inscrit pleinement dans cet esprit et sa nouvelle Charte tient compte des nouveaux enjeux que doit relever notre territoire.

Daniel LECA

Vice-président de la Région Hauts-de-France
en charge de l'Europe, de la stratégie
territoriale et des politiques contractuelles

SOMMAIRE

P 3 : Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? - P 4 : L'Avesnois, un territoire qui a de la ressource
P 6 : Un projet de territoire partagé pour réussir notre transition - P 8 : Ambition 1 : préserver
nos patrimoines naturels, notre eau, nos paysages - P 9 : Ambition 2 : poursuivre notre transition
énergétique, agricole, forestière et économique - P 10 : Ambition 3 : renforcer notre attractivité
résidentielle, économique et touristique.

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

C'est un territoire

Un territoire rural et habité, à l'équilibre fragile, reconnu au plan régional et national pour la richesse de ses patrimoines naturels et culturels, et pour la qualité de ses paysages. Le Parc naturel régional de l'Avesnois est particulièrement reconnu pour la qualité de ses paysages bocagers, qui sont toutefois fragilisés du fait de l'évolution des pratiques agricoles et du développement de l'urbanisation.

C'est un projet

Un projet de territoire, défini pour une période de 15 ans, fondé sur la préservation et la valorisation durable des ressources locales. Ce projet, élaboré de façon participative auprès du plus grand nombre, est formalisé dans la « Charte du Parc ».

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, créé en 1998, renouvelle sa Charte de Parc (la troisième), pour la période 2025-2040.

C'est un contrat

Un contrat, co-construit avec les communes, les intercommunalités, le Département, la Région et l'État, qui les engage à mettre en œuvre la Charte du Parc.

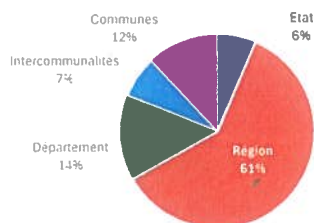
Le projet de Charte du Parc de l'Avesnois mobilise ainsi 144 communes, 5 intercommunalités, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et l'État.

C'est une structure

Un Syndicat mixte, qui regroupe en son sein l'ensemble des signataires de la Charte et qui pilote et assure la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, composé d'élus locaux, de conseillers départementaux et régionaux, a son siège social à la Maison du Parc à Maroilles. En 2024, son budget était d'environ 3,5 millions d'euros. A ce jour, les communes participent au fonctionnement général du Syndicat mixte à hauteur d'1,40€ par habitant (245 000€), les intercommunalités à hauteur de 0,61€ par habitant (144 000 €), la Région Hauts-de-France à hauteur de 1 248 249 €, le Département du Nord à hauteur de 294 036 € et l'État à hauteur de 130 000 €.

Recettes du Syndicat mixte du Parc en fonctionnement général 2024



C'est une équipe

Le Syndicat mixte est doté d'une équipe technique pluridisciplinaire pour mettre en œuvre la Charte du Parc, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en accompagnant les collectivités, les associations, les acteurs socio-professionnels, les habitants.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est doté d'une équipe de 30 agents permanents. La mobilisation d'appels à projets régionaux, nationaux et européens, permet d'enrichir cette équipe jusqu'à 20 agents complémentaires.



UN TERRITOIRE QUI A DE LA RESSOURCE !



Plus de 10 000 km de haies bocagères



Des espèces faunistiques remarquables :
Pie grièche, Damier de la succise...



Le lait, l'or blanc de l'Avesnois



Plus de 150 producteurs locaux
en vente directe



Un territoire habité : des villages
au cœur du bocage



Plus de 51 500 ha de prairies



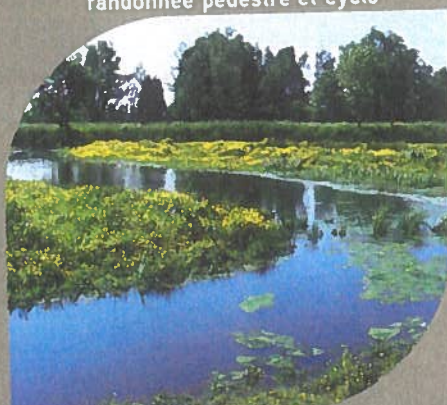
Près de 3 000 km de circuits de
randonnée pédestre et cyclo



Plus de 30 700 ha de forêt



61 espèces floristiques protégées



Plus de 1 600 km de cours d'eau

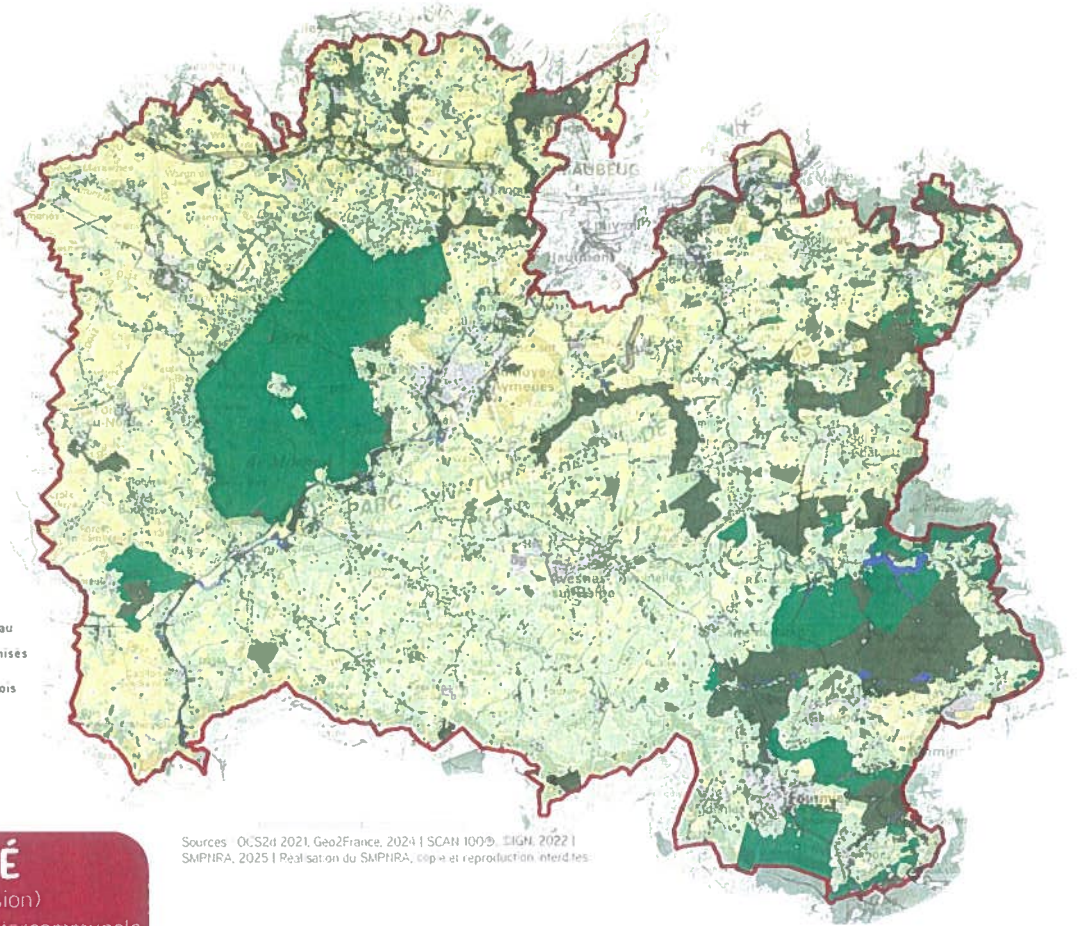
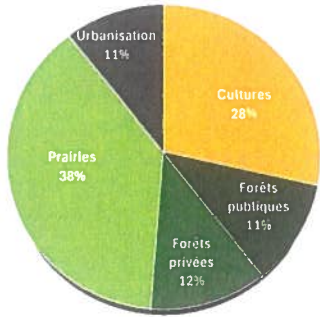


Près de 900 ha de vergers hautes-tiges



Les kiosques, témoins de l'esprit
festif de l'Avesnois

UN TERRITOIRE ENTRE BOCAGE ET FORÊT

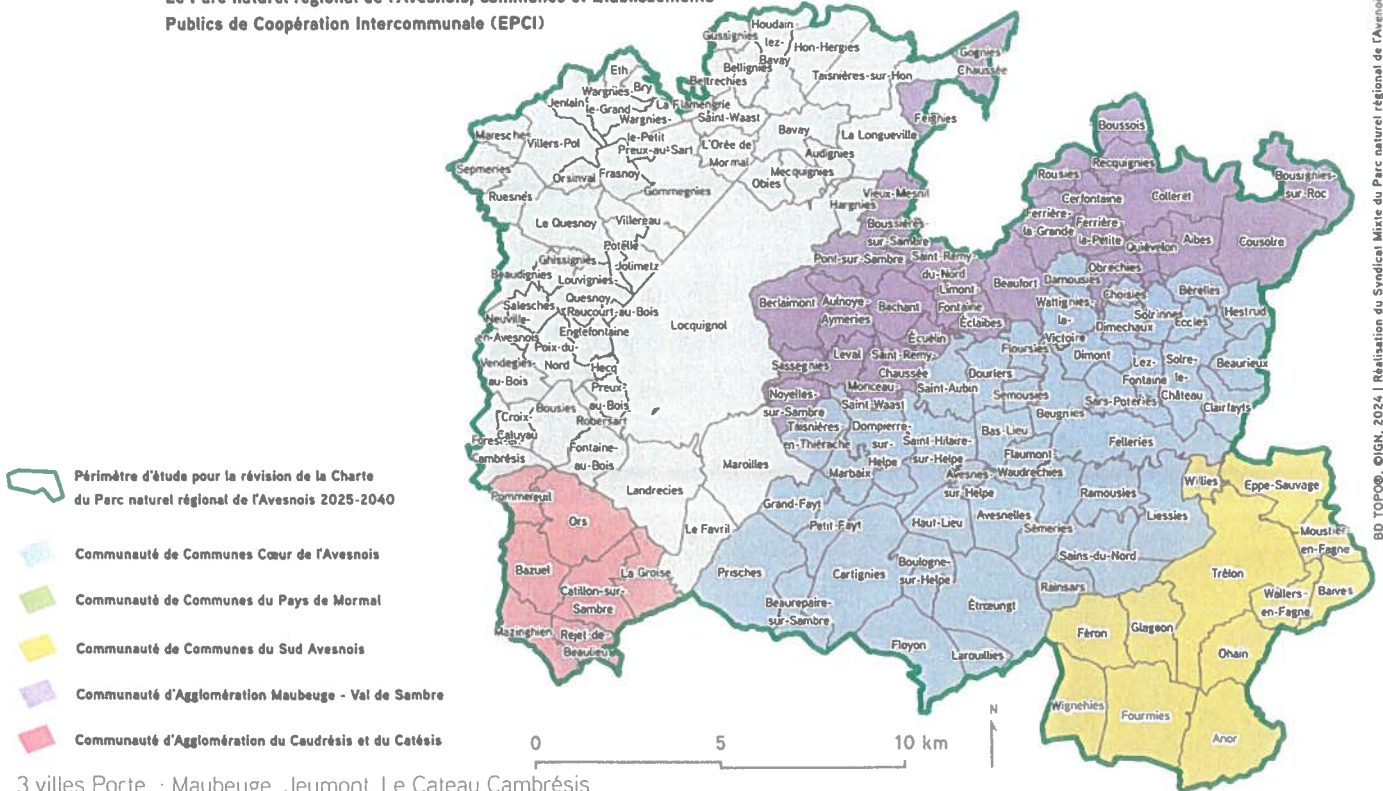


Sources : OCS2d 2021, Geo2France, 2024 | SCAN 1093 | IIGN, 2022 | SMPHRA, 2025 | Réalisation du SMPHRA, cop- et reproduction interdites.

CARTE D'IDENTITÉ

144 communes (périmètre de révision)
 5 établissements de coopération intercommunale
 139 000 hectares
 160 000 habitants

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)



BD TOPO®, ©IGN, 2024 | Réalisation du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ POUR RÉUSSIR NOTRE TRANSITION

L'élaboration d'une Charte de Parc ne se fait pas en 1 jour ! Il faut compter entre 4 à 5 ans pour franchir toutes les étapes prévues par la loi et les règlements. Ce processus a mobilisé plus de 300 acteurs pour faire l'état des lieux du territoire, en définir les principaux enjeux, s'accorder sur les objectifs ciblés pour 2040 et formaliser les mesures à prendre pour les atteindre.

Un but collectif : préserver nos ressources, moteurs de notre transition

On le sait maintenant : la nature nous rend service ! Elle nous nourrit, elle purifie notre air, elle prend soin de notre eau, elle peut produire de la chaleur et même de l'électricité, elle contribue à notre bien être et à la qualité de notre cadre de vie. En Avesnois, nous sommes riches de nature ! Un capital qu'il nous faut préserver aujourd'hui et pour les générations futures.

3 ambitions partagées :

- préserver nos patrimoines naturels, notre eau, nos paysages
- poursuivre notre transition énergétique, agricole, forestière et économique
- renforcer notre attractivité résidentielle, économique et touristique

Des citoyens engagés !

Le Syndicat mixte du Parc s'est attaché à informer les habitants tout au long du processus de renouvellement de la Charte du Parc.

Au-delà de la simple information, il a souhaité expérimenter une démarche plus élaborée de concertation, en instituant un Atelier Citoyen. Constitué d'une quarantaine d'habitants volontaires, cet atelier a donné lieu, pendant une année, à 3 conférences thématiques et à 7 ateliers de production. Résultat : la Charte du Parc 2025-2040 intègre des pistes d'actions citoyennes, invitant ainsi chaque habitant à devenir acteur du projet de territoire. A l'avenir, un Conseil citoyen intégrera la gouvernance du Syndicat mixte du Parc.

Extrait de la synthèse de concertation

COPIL, arbitrage de la V2 de la charte
mi-novembre

Réunions avec les représentants de la Chambre d'agriculture
sur la V2 de la charte
8 et 21 novembre

Atelier Signataires, analyse des retours sur la V1 de la
charte
29 septembre

COPIL Révision, diffusion de la V1 de la charte
12 juillet

Réunions avec les représentants de la Chambre d'agriculture sur
la V1
4 juillet et 24 août
Atelier élus, pour valider les mesures
29 juin



Atelier d'écriture des engagements avec les services des
signataires de la charte (Etat, Région, Département)
mai/juin

Atelier partenaires afin de formaliser les mesures et les
engagements de chacun
23 mai

Atelier interne avec l'équipe technique du Parc pour rédiger des
propositions de mesures et d'engagements
avril



COPIL Révision, arbitrage sur les orientations et les objectifs ciblés
21 mars

Atelier élus, définition des orientations de la nouvelle charte
11 mars

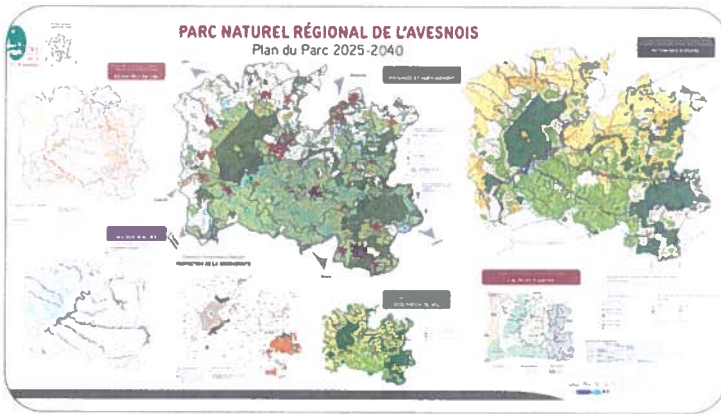
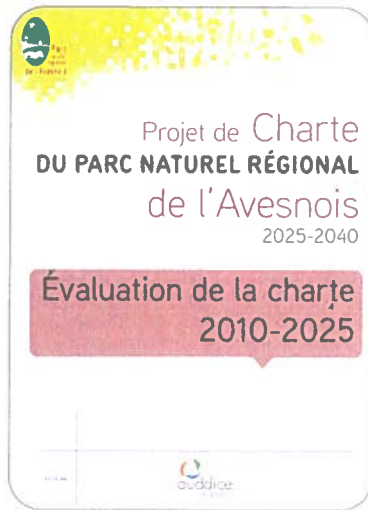
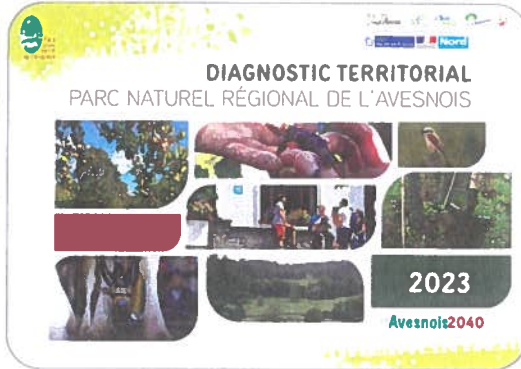


TRAVAUX ÉLUS ET
PARTENAIRES

Formalisation des mesures et des engagements/Écriture de la charte

2023

UN PROJET CO-CONSTRUIT ET FORMALISÉ



Ambition 1 : Préserver nos patrimoines naturels, notre eau, nos paysages

Orientation 1 : Connaître la nature pour mieux la préserver

Mesure 1 : co-construire la connaissance avec les acteurs locaux

Mesure 2 : partager la connaissance avec le plus grand nombre

Parmi les objectifs cibles : 100 % des communes bénéficieront d'un inventaire communal de la biodiversité

Orientation 2 : Gérer la nature pour plus de biodiversité

Mesure 3 : développer un réseau d'habitats naturels

Mesure 4 : veiller sur les espèces patrimoniales de l'Avesnois

Parmi les objectifs cibles : maintenir 100 % des zones humides / atteindre 5% de zones de protection forte

Orientation 3 : Garantir la ressource en eau

Mesure 5 : reconquérir sa qualité

Mesure 6 : en assurer un usage sobre

Parmi les objectifs cibles : baisser de 50 % les concentrations en phytosanitaire et nitrate aux captages d'eau potable / atteindre 30 % d'agriculture biologique

Orientation 4 : Préserver nos paysages

Mesure 7 : partager des objectifs de qualité paysagère

Mesure 8 : planter pour construire le bocage de demain

Mesure 9 : intégrer les projets économiques, énergétiques et agricoles

Parmi les objectifs cibles : augmenter le linéaire de haie de 2,5 % / maintenir les surfaces en prairies

ENSEMBLE, ON S'ENGAGE POUR PRÉSERVER LE BOCAGE !

- Le Syndicat mixte du Parc s'engage à animer le « plan bocage » avec l'ensemble des parties prenantes
- Les communes et intercommunalités s'engagent à préserver le bocage dans leur document d'urbanisme
- Le Département s'engage à maintenir le linéaire bocager le long des routes départementales
- La Région Hauts-de-France s'engage à soutenir la filière bois énergie issue du bocage
- L'Etat s'engage à prendre en compte le bocage dans la conception et la réalisation des grandes infrastructures

ON L'A DÉJÀ FAIT !

Dans le cadre des 2 chartes précédentes, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont déjà fait un bout du chemin :

- Réalisation de 80 inventaires communaux de la biodiversité
- Création et animation de 5 sites Natura 2000, réseau européen de sites naturels préservés
- Création et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Sambre (SAGE)
- Définition d'un Programme d'actions pour la prévention des inondations de la Sambre (PAPI)
- Accompagnement de la plantation d'environ 30 km de haie par an
- Accompagnement des 4 intercommunalités de l'Avesnois dans la réalisation de leur Plan Local d'Urbanisme
- Protection de 80% du linéaire bocager dans les documents d'urbanisme
- Réalisation et animation d'un plan paysager des carrières de l'Avesnois

Ambition 2 : Poursuivre notre transition énergétique, agricole, forestière et économique

Orientation 5 : Sobriété et autonomie énergétique

Mesure 10 : réduire nos consommations énergétiques

Mesure 11 : développer une mobilité durable

Mesure 12 : favoriser une économie circulaire

Mesure 13 : développer les énergies renouvelables

Parmi les objectifs cibles : 50 % de réduction de la consommation énergétique des bâtiments (résidentiels et tertiaires) / 33% de la consommation finale couverte par une énergie renouvelable

Orientation 6 : Maintenir voire développer les exploitations agricoles bocagères

Mesure 14 : reconnaître les services rendus par l'agriculture bocagère

Mesure 15 : développer la plus-value économique de l'agriculture bocagère

Parmi les objectifs cibles : mobiliser les dispositifs contractuels pour rémunérer les services rendus par le bocage / atteindre 3 000 km de haies valorisés en bois énergie / atteindre 60 % de produits locaux ou régionaux dans les cantines scolaires

Orientation 7 : Développer une agriculture qui prend part aux défis du XXI^{ème} siècle

Mesure 16 : accompagner l'agriculture dans la transition agro écologique et énergétique

Mesure 17 : rendre attractif le métier d'éleveur et faciliter les transmissions

Parmi les objectifs cibles : équiper au moins 50 % des exploitations en énergies renouvelables ou énergies

de récupération / atteindre 10% de haies ou d'arbres sur les surfaces de culture notamment sur les zones connues pour l'érosion et le ruissellement / développer l'agriculture de conservation des sols

Orientation 8 : Assurer la multifonctionnalité de la forêt

Mesure 18 : promouvoir une gestion forestière qui concilie développement économique, biodiversité et accueil du public

Mesure 19 : adapter la forêt aux changements climatiques

Parmi les objectifs cibles : atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sur l'ensemble des massifs boisés / mise en place d'un conseil territorial pour chaque massif domanial regroupant l'ensemble des usagers / limiter dans les futurs documents de gestion les coupes rases à moins de 2 ha en forêt publique / favoriser l'utilisation des bois locaux dans la construction bois et la filière énergétique du territoire

Orientation 9 : Renforcer le tissu économique de proximité

Mesure 20 : encourager les modes de consommation durable, notamment alimentaire

Mesure 21 : accompagner les acteurs économiques dans le développement durable

Parmi les objectifs cibles : maintenir le nombre de producteurs en vente directe et circuits courts / maintenir les artisans et commerçants valorisant les ressources locales (bois, pierre...).

ENSEMBLE, ON S'ENGAGE POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Le Syndicat mixte du Parc s'engage à accompagner l'ensemble des projets bois-énergie du territoire, et plus globalement à accompagner les communes dans la définition de leurs zones pour l'accélération des énergies renouvelables.
- Les communes et intercommunalités s'engagent à soutenir et réaliser des investissements exemplaires en matière d'énergies renouvelables.
- Le Département du Nord s'engage à étudier le potentiel

hydro-électrique du barrage du Val-Joly et la pose de panneaux photovoltaïques dans les collèges.

- La Région Hauts-de-France s'engage à poursuivre le développement de la filière solaire, composante de la stratégie REV3 et pourvoyeuse d'emplois locaux.
- L'État s'engage à favoriser le dialogue avec l'Architecte des bâtiments de France pour le développement des énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et des paysages.

ON L'A DÉJÀ FAIT !

Dans le cadre des 2 chartes précédentes, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont déjà fait un bout du chemin :

- Co-animation d'un Programme d'intérêt général « Habiter mieux » pour mobiliser les aides de l'État favorables à l'efficacité énergétique du patrimoine privé
- Création d'un Espace France Renov (conseillers France Renov) pour tous les habitants du territoire
- 76 communes dotées de Conseillers en énergie partagé pour renforcer l'efficacité énergétique de leur patrimoine public
- 40% des communes du territoire ont défini leurs Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
- Définition d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET à l'échelle du SCoT Sambre Avesnois)
- Installation de 68 chaudières fonctionnant au bois énergie issu du bocage
- Expérimentation d'une application embarquée dans les véhicules (COMieux) pour développer l'éco conduite et réduire l'émission de gaz à effet de serre
- Conduite d'études pour favoriser la trame noire favorable à la biodiversité nocturne et réduire les consommations électriques des communes liées à l'éclairage public

Ambition 3 : Renforcer notre attractivité résidentielle, économique et touristique

Orientation 10 : **Mobiliser notre patrimoine bâti existant**

Mesure 22 : définir une stratégie foncière pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Mesure 23 : poursuivre notre renouvellement urbain

Mesure 24 : se réapproprier notre patrimoine bâti comme levier d'attractivité territoriale

Parmi les objectifs cibles : limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles / analyser 100% des espaces artificialisés (ex. : friches) en vue d'identifier les espaces mutables (logements, zones d'activités, renaturation...) / protéger 100 % du bâti remarquable et petit patrimoine inventoriés dans les documents d'urbanisme

Orientation 11 : **Renforcer l'éco-citoyenneté et le « vivre ensemble »**

Mesure 25 : renforcer la prise de conscience individuelle et collective des enjeux

Parmi les objectifs cibles : animer des campagnes d'engagement public et créer des outils de sensibilisation spécifiques et innovants

Orientation 12 : **Développer la vocation touristique de l'Avesnois**

Mesure 26 : valoriser l'offre touristique de nature et de découverte des patrimoines

Mesure 27 : faire du tourisme un axe de développement économique

Parmi les objectifs cibles : augmentation de la fréquentation touristique du territoire / augmentation des emplois et chiffres d'affaires liés à l'activité touristique / 100 % des acteurs touristiques sensibilisés aux démarches de développement durable (labels, marques...)

ENSEMBLE, ON S'ENGAGE POUR PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

- Le Syndicat mixte du Parc s'engage à accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme en veillant à la préservation des espaces naturels et agricoles.
- Les communes et intercommunalités s'engagent à classer en zone N (naturelle), dans leur document d'urbanisme, les réservoirs de biodiversité humides et aquatiques, calcicoles et forestiers et les zones humides du plan de Parc.
- Le Département du Nord s'engage à accompagner financièrement, dans le cadre des dispositifs d'aides aux territoires, les projets publics visant à une plus grande sobriété foncière (ex. : requalification de friches).
- La Région Hauts-de-France s'engage à mobiliser ses politiques publiques pour le renforcement des centralités et de l'armature urbaine du territoire.
- L'État s'engage à mobiliser les moyens financiers permettant de soutenir le développement de stratégies foncières territoriales.

ON L'A DÉJÀ FAIT !

Dans le cadre des 2 chartes précédentes, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont déjà fait un bout du chemin :

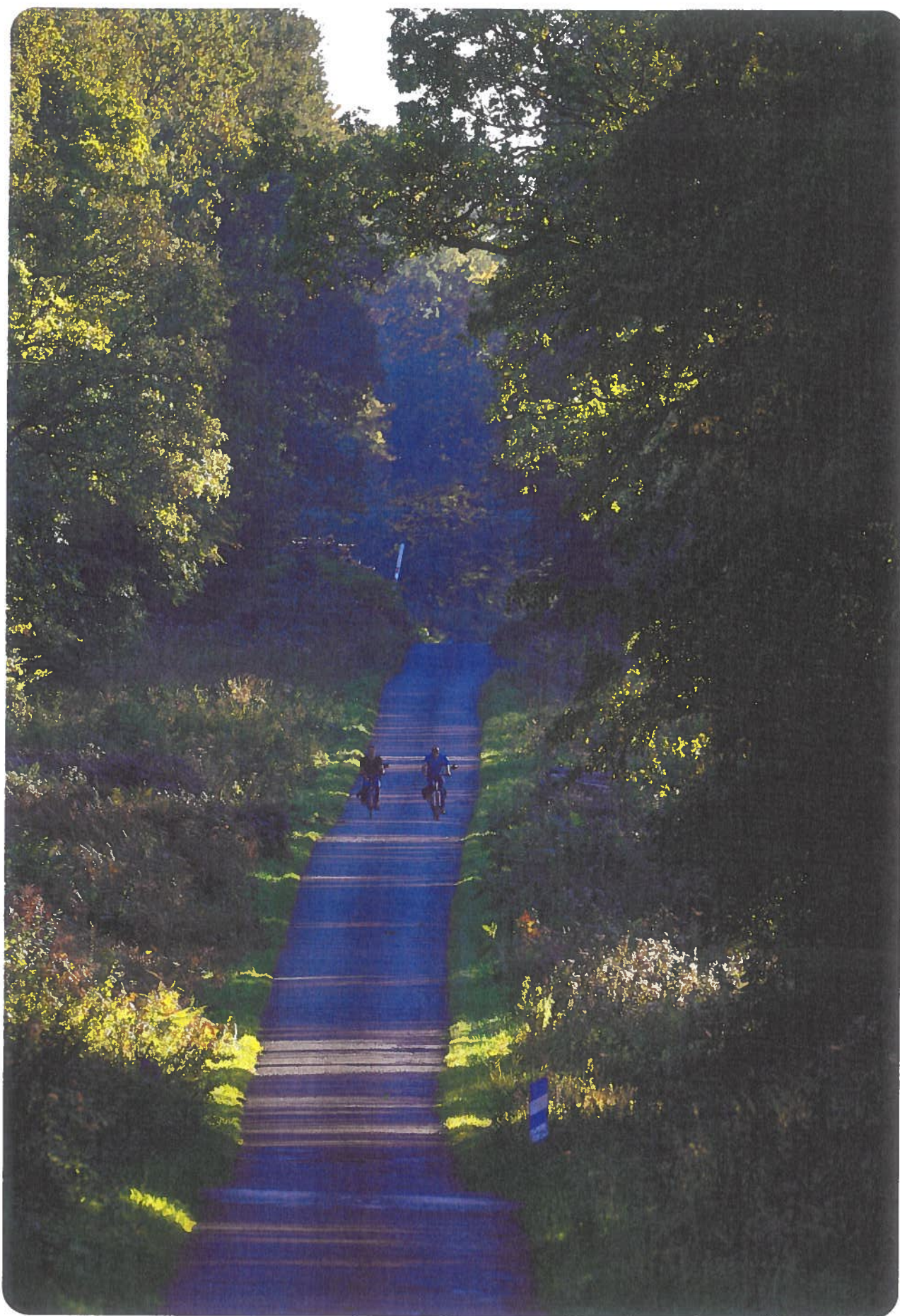
- Les 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale de l'arrondissement d'Avesnes sont dotés d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- 3 096 éléments du petit patrimoine y ont été inventoriés et protégés
- 671 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), sectorielles et thématiques (ex trame verte et bleue), y ont été définies.
- L'arrondissement d'Avesnes est également doté d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), actuellement en révision pour intégrer, notamment, les objectifs de sobriété foncière.
- Création d'un Office de tourisme intercommunautaire en janvier 2023
- 1 413 km de circuits de randonnée sont entretenus avec le soutien du Département du Nord

En passant par
la voie verte

Sur les traces
du Potier

Le chemin
des écoliers
d'Obrechies





Nous sommes sur le bon chemin...

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre site internet : parc-naturel-avesnois.fr, le projet de charte du Parc 2025-2040 est en téléchargement !

Abonnez-vous à notre journal la **Gazette du bocage**, en nous envoyant vos coordonnées postales à contact@parc-naturel-avesnois.fr, vous y trouverez toute l'actualité du Parc.

Rendez-vous sur nos réseaux sociaux : **facebook et linkedin**

Et si vous avez des questions, envoyez-nous un mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr

N'hésitez pas à venir nous rendre visite à la Maison du Parc à Maroilles.



Horaires d'ouverture de la Maison du Parc :
Du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h
vendredi : 9h-12h et 14h-16h



**Parc
naturel
régional
de l'Avesnois**

Parc naturel régional de l'Avesnois

4, cour de l'Abbaye

59550 Maroilles

Tel : 33 (0)3 27 77 51 60

contact@parc-naturel-avesnois.fr

parc-naturel-avesnois.fr



**Région
Hauts-de-France**

Nord



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'État Français, des Intercommunalités et communes du territoire.

Crédit photos - L'équipe du Parc naturel régional de l'Avesnois -
Samuel Dhote - Pascal Meresse - Charlotte Doutriaux

L'essentiel du projet de Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Mars 2025